



Casablanca, le 19 décembre 2011

**AVIS N°162/11**  
**RELATIF A LA PURGE DU CARNET D'ORDRES A L'OCCASION DE LA**  
**RADIATION DES TITRES DE CAPITAL "BERLIET MAROC "**

Vu le dahir portant loi n°1-93-211 du 21 septembre 1993, modifié et complété par les lois n°34-96, 29-00, 52-01 et 45-06 relatif à la Bourse des Valeurs, et notamment son article 7 bis,

Vu les dispositions du Règlement Général de la Bourse des Valeurs, approuvé par l'arrêté du Ministre de l'économie et des Finances n°1268-08 du 7 juillet 2008 modifié et complété par l'arrêté du Ministre de l'économie et des Finances n° 1156-10 du 7 avril 2010 et notamment son article 3.2.6 ;

Il a été arrêté ce qui suit :

**ARTICLE UNIQUE**

A l'occasion de la radiation des titres de capital " BERLIET MAROC " de la Cote, la Bourse de Casablanca procédera le 27 décembre 2011 à la purge du carnet d'ordres des actions " BERLIET MAROC " ainsi que des droits d'attribution " BERLIET MAROC (1P1) ".

**Direction Des Operations Marches**